



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

action sociale

Question écrite n° 15842

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement des allocations individuelles de solidarité. Depuis les lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 13 août 2004, la solidarité collective repose dans une large mesure sur les collectivités territoriales et en particulier sur les départements. En effet, la logique instaurée notamment par les lois du 2 mars 1982 et du 22 juillet 1983, confiant aux départements les compétences d'action sociale sur leur territoire, a été renforcée et élargie puisque ces derniers assurent aujourd'hui la mise en œuvre et la gestion des allocations individuelles de solidarité que sont par exemple le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou encore la prestation de compensation du handicap (PCH). Compte tenu de ce qui précède, il souhaiterait obtenir, sous forme de tableau, le montant total des allocations que chaque département a dû verser au cours de l'exercice 2012.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15842

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 676

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)